

# PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Montarville du lundi 12 novembre 2018, à 19 h, à la salle des délibérations du conseil municipal, au 1585, rue Montarville à Saint-Bruno-de-Montarville, sous la présidence de M. Martin Murray, maire.

Sont présents : Mme la conseillère Marilou Alarie  
M. le conseiller Jacques Bédard  
Mme la conseillère Isabelle Bérubé  
M. le conseiller Joël Boucher  
Mme la conseillère Caroline Cossette  
Mme la conseillère Louise Dion  
M. le conseiller Vincent Fortier  
M. le conseiller Martin Guevremont

Sont également présents, le directeur général, M. Guy Hébert, et la greffière, M<sup>e</sup> Lucie Tousignant.

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Martin Murray constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

### **181112-1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, avec l'ajout d'un moment de silence en mémoire de M. Bernard Landry, premier ministre du Québec de 2001 à 2003, pour sa vie et son engagement politique, et ce, à la demande de la conseillère Marilou Alarie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **181112-2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2018**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2018, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

## PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- Représentant de l'Association des propriétaires de St-Bruno à l'égard de leur prise de positionnement contre l'emplacement privilégié du complexe sportif dans le parc De La Rabastalière pour trois raisons : La congestion automobile, l'attachement et la conservation du parc ainsi que la charge financière pour les contribuables – Suggestion de faire partenariat avec la commission scolaire pour ériger un édifice détaché sur son terrain pour y ériger une piscine pouvant être utilisée par la clientèle estudiantine et les citoyens – Propose de mener une étude d'affaires pour rassembler le plus grand nombre d'intérêts;
- Dépôt d'une lettre adressée au maire sur le changement de zonage pour le site de l'église Baptiste de la rue Beaumont – Vérification de tous les faits avant d'émettre un permis de démolition et transparence dans le processus – Valorisation de la vie sociale de la municipalité - Avenir du terrain et conversion de l'église en centre communautaire;
- Enquête sur le Club de tissage du Cercle des fermières depuis 3 mois par la Ville et médiation entre les parties;
- Fête du Village et feux d'artifice néfastes sur la santé et la qualité de l'air - Non écologiques – Alternatives aux feux pour les prochaines festivités;
- Complexe sportif et mandats en relations publiques pour en faire la promotion – Proposition d'une tenue de référendum / Dossier de médiation à la Commission d'accès à l'information;
- Modification du plan d'urbanisme pour le projet de l'Îlot Natrel et consultations publiques sur la mise en œuvre de ce projet quant au nombre d'étages proposé;
- Règlementation municipale sur les souffleurs à feuilles - Problème d'utilisation et pollution sonore.

### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- Liste de mouvement du personnel syndiqué au 26 octobre 2018 - Direction des ressources humaines
- Liste des virements budgétaires pour la période se terminant le 31 octobre 2018
- Liste des virements budgétaires relatifs aux salaires pour la période se terminant le 31 octobre 2018
- État comparatif des revenus et dépenses au 31 août 2018
- Rapport du trésorier - Radiation des comptes avec soldes résiduaux de moins de 5,00 \$ - Période du 3 novembre 2017 au 24 octobre 2018
- Liste des contrats de 25 000 \$ à 49 999,99 \$ - Octobre 2018

181112-3

### **CONFIRMATION DE LA PERMANENCE DE MONSIEUR DAVID DEANDRADE AU POSTE DE CHEF DE DIVISION À LA DIRECTION DU GÉNIE**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU de confirmer la permanence de monsieur David Deandrade au poste de chef de division à la Direction du génie, et ce, à compter du 14 novembre 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

181112-4

**AUGMENTATION ANNUELLE DES ÉCHELLES SALARIALES DU PERSONNEL CADRE**

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'approuver l'augmentation annuelle des échelles salariales du personnel cadre de 2.5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et au même pourcentage au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-5

**MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL - ÉTABLISSEMENT D'UNE POLITIQUE DE FINANCEMENT OBLIGATOIRE POUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU de déléguer au directeur général de la municipalité, le mandat d'établir une politique écrite de financement du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville et de la transmettre au comité de retraite afin que celui-ci se dote de celle-ci, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (LRQ, c. R-15.1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-6

**AUTORISATION DES DÉPENSES**

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'autoriser les dépenses de la liste préparée au 31 octobre 2018 de 5 136 296,20 \$, incluant les charges salariales de 776 484,06 \$ pour les périodes 2018-40 à 2018-44, la liste des dépôts directs pour une somme de 2 535 789,62 \$, la liste des chèques émis pour une somme de 1 413 378,75 \$ et la liste des paiements par débit direct de 410 643,77 \$.

Votes pour : 7

Vote contre : 1 (Marilou Alarie)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

181112-7

**NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ADMINISTRATION**

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU de nommer M. Thierry-Michel Racicot en remplacement de M. Éric Guérin, à titre de membre au sein du comité consultatif des finances, du budget et de l'administration pour la période s'étendant du 12 novembre 2018 au 15 avril 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

181112-8

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - CESA PG SOLUTIONS**

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de gré à gré d'entretien et de soutien des applications (CESA) de la suite informatique PG Solutions inc., pour l'année 2019, implantés dans les différents services de la Ville, pour un montant approximatif de 126 882,35 \$, incluant les taxes nettes, le tout conformément à l'article 573.3, 6° de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-9

**APPROPRIATION DU FONDS DE RÉFECTION ET D'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES POUR LES FRAIS DE VÉRIFICATION DU TONNAGE POUR L'ANNÉE 2018**

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'approprier la somme de 8 700 \$ du fonds de réfection et d'entretien de certaines voies publiques pour les frais de vérification du tonnage pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-10

**AIDE FINANCIÈRE ET DE SOUTIEN TECHNIQUE À L'ASSOCIATION DE RINGUETTE LES INTRÉPIDES POUR SON TOURNOI 2019**

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU :

D'accorder une aide financière de 800 \$, ainsi qu'un soutien technique, à l'Association de ringuette Les Intrépides pour la présentation de la 31<sup>e</sup> édition de son tournoi annuel, 28 janvier au 3 février 2019; et

D'autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées, de 12 h à 23 h, pendant la durée du tournoi à l'aréna Michael-Bilodeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-11

**AUTORISATION DE LA PRÉSENTATION DE LA 5<sup>e</sup> ÉDITION DE LA FÉERIE AU LAC DU VILLAGE**

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'autoriser :

- la tenue de la 5<sup>e</sup> édition de la Féerie au Lac du Village qui se tiendra le vendredi 7 décembre, de 18 h à 21 h, le samedi 8 décembre, de 10 h à 16 h ainsi que le dimanche 9 décembre, de 10 h à 16 h;
- la fermeture de la rue Montarville entre les rues Des Peupliers et Lakeview du vendredi 7 décembre à 16 h, au dimanche 9 décembre à 18 h;
- la dérogation aux articles des règlements suivants :

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

- Article 1.13 du *Règlement P. 1-2 sur la paix et le bon ordre* stipulant que dans les rues, ruelles et autres endroits publics, il est prohibé d'offrir en vente des objets ou marchandises qui rassembleraient une foule et susceptibles d'entraver la circulation des piétons ou des véhicules routiers;
- Article 7 du *Règlement N.21-1 sur les nuisances* stipulant que constitue une nuisance et est prohibé le fait pour toute personne de vendre quelque objet sur les rues, trottoirs, allées ou terrains publics de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-12

**AUTORISATION POUR LA PRÉSENTATION DE LA 29<sup>e</sup> ÉDITION DE LA FÊTE DU LAC**

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU, d'autoriser :

- La fermeture des rues ci-dessous mentionnées, afin de permettre la tenue d'activités organisées dans le cadre de l'activité familiale de la Fête du Lac

Dates et heures :

- Dimanche 3 février 2019, de 9 h à 18 h
- Samedi 2 février 2019, de 15 h à 24 h

Rues :

- rue Montarville, entre le boulevard Seigneurial et la rue des Peupliers;
  - rue Lakeview, entre les rues Montarville et du Lac;
  - rue du Lac, entre les rues des Peupliers et Lakeview;
  - rue des Peupliers, entre les rues du Lac et Montarville.
- La vente et la consommation de boissons alcoolisées sur le site des activités au Lac du Village le 2 février, de 12 h à 23 h, et le 3 février, de 12 h à 18 h et d'autoriser le régisseur des installations sportives, monsieur Daniel Laveault, à soumettre une demande de permis d'alcool au nom de la Ville;
  - La présentation d'un feu d'artifice au Lac du Village, le samedi 2 février 2019;
  - Le report de l'activité et les autorisations s'y rattachant au 9 et 10 février 2019 en cas de température non clémente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-13

**NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ TRIBUNE JEUNESSE**

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Joël Boucher, et RÉSOLU de nommer :

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

- Monsieur Philippe Lettre-Vaillancourt, à titre de membre du comité consultatif Tribune Jeunesse, pour une période se terminant le 5 décembre 2020;
- Mesdames Julie Bédard, à titre de présidente et, Clémentine Courdi, à titre de vice-présidente de ce comité, pour une période se terminant le 15 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181112-14**

**ADOPTION DE LA POLITIQUE JEUNESSE ET DU PLAN D'ACTION  
2018-2021**

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Joël Boucher, et RÉSOLU d'adopter la politique jeunesse et le plan d'action 2019-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181112-15**

**MANDAT AUX REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR LA  
NÉGOCIATION D'UNE ENTENTE AVEC LA COMMISSION  
SCOLAIRE DES PATRIOTES ET LE CLUB DE SOCCER FC MONT-  
BRUNO POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SOCCER  
INTÉRIEUR**

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU de mandater les représentants de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville pour négocier une entente de partenariat avec la Commission scolaire des Patriotes et le Club de soccer FC Mont-Bruno dans le cadre d'un projet d'implantation d'un centre de soccer intérieur sur le territoire de la municipalité.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT**

*Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Joël Boucher, et RÉSOLU de reporter ce sujet après le dépôt du rapport de la firme d'urbanisme BC2 sur la mise en oeuvre du projet de complexe sportif.*

Votes pour : 3

Votes contre : 5 (Vincent Fortier, Caroline Cossette, Martin Guevremont, Isabelle Bérubé, Jacques Bédard)

REJETÉE À LA MAJORITÉ

***CETTE PROPOSITION ÉTANT REJETÉE, LA PROPOSITION  
PRINCIPALE EST DONC ADOPTÉE SANS MODIFICATION.***

Votes pour : 5

Votes contre : 3 (Louise Dion, Marilou Alarie, Joël Boucher)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

181112-16

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2018-126 POUR  
AUTORISER L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE MURALE  
AILLEURS QUE SUR LE MUR DE LA SUITE ET D'UNE ENSEIGNE  
DÉTACHÉE D'UNE SUPERFICIE SUPÉRIEURE À 3 M<sup>2</sup> AU 1100,  
RUE PARENT**

---

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Aucun commentaire n'a été émis par les personnes présentes.

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2018-126, déposée par monsieur Éric Melka, pour et au nom de la société 9699252 Canada inc., pour autoriser l'installation d'une enseigne murale ailleurs que sur le mur de la suite et d'une enseigne détachée d'une superficie supérieure à 3 m<sup>2</sup> au 1100, rue Parent, et ce, en dérogation aux dispositions des articles 657 et 661 du Règlement de zonage URB-Z2017, sous réserve de rendre la dérogation mineure nulle et sans effet si un permis n'est pas obtenu par le demandeur dans les douze (12) mois suivant l'adoption de la résolution, conformément à la résolution 181017.6 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 17 octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-17

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2018-129 POUR  
AUTORISER UN RATIO DE CASES DE STATIONNEMENT  
INFÉRIEUR À 1 CASE/10 M<sup>2</sup> DE SUPERFICIE DE PLANCHER POUR  
L'USAGE «SALON FUNÉRAIRE OU CRÉMATORIUM» (C2-01-10)  
AU 5, RUE PARENT**

---

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2018-129, déposée par la firme Hut Architecte, pour et au nom de la Coopérative funéraire du Grand Montréal, pour autoriser un ratio de cases de stationnement inférieur à 1 case/10 m<sup>2</sup> de superficie de plancher pour l'usage « Salon funéraire ou crématorium » au 5, rue Parent, et ce, en dérogation à l'article 31 du Règlement de zonage URB-Z2017, sous réserve de rendre la dérogation mineure nulle et sans effet si un permis n'est pas obtenu par le demandeur dans les douze (12) mois suivant l'adoption de la résolution, conformément à la résolution 181017.7 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 17 octobre 2018.

PROPOSITION D'AMENDEMENT

*Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Marilou Alarie, et  
RÉSOLU de reporter ce sujet à une séance ultérieure.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-18

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2018-132 POUR AUTORISER L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AVEC UNE AUTRE PROPORTION DE MATÉRIAUX DE PAREMENT EXTÉRIEUR DE CLASSE 1 SUR LES MURS EXTÉRIEURS AU 525, RUE SAGARD**

---

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Aucun commentaire n'a été émis par les personnes présentes.

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU de REFUSER la demande de dérogation mineure DM 2018-132, déposée par madame Myriam Merjaneh, pour et au nom d'Investissements Toro inc., pour autoriser l'agrandissement du bâtiment principal avec une autre proportion de matériaux de parement extérieur de classe 1 sur les murs extérieurs au 525, rue Sagard, et ce, en dérogation à l'article 278 du *Règlement de zonage URB-Z2017*, afin que le demandeur conserve la proportion de matériaux de parement extérieur pour une meilleure intégration sur les murs latéral droit et avant pour prioriser la continuité des matériaux de classe 1 existants, conformément à la résolution 181017.8 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 17 octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-19

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2018-135 AFIN D'AUTORISER PLUSIEURS DÉROGATIONS À CERTAINS ARTICLES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 RELATIVEMENT AU PROJET SKYSPA AU 250, RANG DES VINGT-CINQ EST**

---

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Les commentaires et interventions des citoyens ont porté sur les éléments suivants :

- Demande d'explication concernant chaque usage dérogatoire de la demande;
- Localisation du stationnement et matière devant être épanchée pour minimiser la retombée de la poussière dans le stationnement et à d'autres endroits limitrophes;
- Drainage et évacuation des eaux;
- Assujettissement d'un type de drainage à un type de surface en particulier;
- Ouverture sur l'approbation de dérogations de même nature ailleurs dans la municipalité;

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2018-135, déposée par monsieur Simon Payer, pour et au nom de 9812636 Canada inc., pour autoriser :

- un stationnement recouvert d'un matériau de recouvrement de sol non conforme;
- une aire de stationnement empiétant dans la cour avant;
- un nombre de cases de stationnement excédant le maximum autorisé de 1 case par 30 m<sup>2</sup> de superficie de plancher;
- un stationnement non entouré d'une bordure de béton;
- des cases de stationnement non identifiées par un lignage permanent;



## PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- une aire de stationnement de plus de 5 cases dépourvue d'un système de drainage de surface;
- une proportion moindre de matériaux de classe 1 exigée par élévation pour chacun des bâtiments principaux sur le site;

et ce, en dérogation aux dispositions des articles 520, 574, 575, 577 et 583 du *Règlement de zonage URB-Z2017*, sous réserve de rendre la dérogation mineure nulle et sans effet si un permis n'est pas obtenu par le demandeur dans les douze (12) mois suivant l'adoption de la résolution, et ce, conformément à la résolution 181025.4 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 25 octobre 2018.

### PROPOSITION D'AMENDEMENT

*Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Joël Boucher, et RÉSOLU de scinder la présente résolution et de procéder individuellement sur chaque élément dérogatoire.*

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2018-135, déposée par monsieur Simon Payer, pour et au nom de 9812636 Canada inc., afin d'autoriser un stationnement recouvert d'un matériau de recouvrement de sol non conforme.

Votes pour : 5

Votes contre: 3 (Louise Dion, Marilou Alarie, Joël Boucher)

### ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2018-135, déposée par monsieur Simon Payer, pour et au nom de 9812636 Canada inc., afin d'autoriser une aire de stationnement empiétant dans la cour avant.

Votes pour : 7

Vote contre: 1 (Joël Boucher)

### ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2018-135, déposée par monsieur Simon Payer, pour et au nom de 9812636 Canada inc., afin d'autoriser un nombre de cases de stationnement excédant le maximum autorisé de 1 case par 30 m<sup>2</sup> de superficie de plancher.

Votes pour : 7

Vote contre: 1 (Joël Boucher)

### ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2018-135, déposée par monsieur Simon Payer, pour et au nom de 9812636 Canada inc., afin d'autoriser un stationnement non entouré d'une bordure de béton.

Votes pour : 5

Votes contre: 3 (Louise Dion, Marilou Alarie, Joël Boucher)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2018-135, déposée par monsieur Simon Payer, pour et au nom de 9812636 Canada inc., afin d'autoriser des cases de stationnement non identifiées par un lignage permanent.

Votes pour : 7

Vote contre: 1 (Joël Boucher)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2018-135, déposée par monsieur Simon Payer, pour et au nom de 9812636 Canada inc., afin d'autoriser une aire de stationnement de plus de 5 cases dépourvue d'un système de drainage de surface.

Votes pour : 5

Votes contre: 3 (Louise Dion, Marilou Alarie, Joël Boucher)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2018-135, déposée par monsieur Simon Payer, pour et au nom de 9812636 Canada inc., afin d'autoriser une proportion moindre de matériaux de classe 1 exigée par élévation pour chacun des bâtiments principaux sur le site.

Votes pour : 7

Vote contre: 1 (Joël Boucher)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**181112-20**

**APPROBATION DE LA LISTE DES DEMANDES DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'approuver les recommandations du comité consultatif d'urbanisme relativement aux demandes de PIIA mentionnées à la liste ci-jointe, et ce, aux conditions énumérées à la résolution de celui-ci adoptée pour chacun de ces dossiers.

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

<b>N° de PIIA</b>	<b>Propriété visée</b>	<b>Objet</b>	<b>Recommandation du comité consultatif d'urbanisme et n° de résolution</b>
PIIA 2018-098	1100, rue Parent	Installation d'une enseigne murale et modification d'une enseigne détachée	D'approuver le PIIA 2018-098, sous réserve d'approuver la DM 2018-126 qui aurait pour effet d'autoriser l'installation d'une enseigne murale ailleurs que sur le mur de la suite donnant sur une rue et une enseigne détachée d'une superficie supérieure à 3 m <sup>2</sup> , conformément à la résolution 181017.15 du CCU.
PIIA 2018-102	1120, rue Marie-Victorin	Installation d'une antenne de télécommunication	D'approuver le PIIA 2018-102, sous réserve d'aménager un abri d'équipement en maçonnerie, d'effectuer un aménagement paysager, de camoufler l'abri par une haie et d'insérer des lattes dans la clôture, conformément à la résolution 181017.10 du CCU.
PIIA 2018-106	1687, place De Grosbois	Agrandissement du bâtiment principal en cour avant et latérale	D'approuver le PIIA 2018-106 conformément à la résolution 181017.11 du CCU.
PIIA 2018-109	1300, boul. Clairevue Ouest	Aménagement paysager	D'approuver le PIIA 2018-109, sous réserve d'utiliser un matériau perméable pour le stationnement des visiteurs, conformément à la résolution 181017.14 du CCU.
PIIA 2018-112	2060, boul. Sir-Wilfrid-Laurier	Installation d'une antenne de télécommunication	D'approuver le PIIA 2018-112, sous réserve d'installer une tour monopôle de 50 mètres avec un abri en maçonnerie, conformément à la résolution 181017.18 du CCU.
PIIA 2018-115	1440, rue Hocquart	Installation d'une enseigne murale	D'approuver le PIIA 2018-115 conformément à la résolution 181017.12 du CCU.
PIIA 2018-116	1438, rue Montarville	Modification d'une enseigne murale	D'approuver le PIIA 2018-116 conformément à la résolution 181017.17 du CCU.

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

PIIA 2018- 118	2090, rue Jules-Léger	Construction d'un bâtiment résidentiel de deux (2) étages	D'approuver le PIIA 2018-118 conformément à la résolution 181017.13 du CCU.
PIIA 2018- 119	1340, rue René- Descartes	Construction d'un nouveau bâtiment industriel	D'approuver le PIIA 2018-119, sous réserve de présenter un plan d'aménagement paysager complet pour approbation à une rencontre ultérieure, conformément à la résolution 181017.19 du CCU.
PIIA 2018- 120	1295, rue René- Descartes	Installation d'une enseigne murale et d'une enseigne détachée	D'approuver le PIIA 2018-120 conformément à la résolution 181017.16 du CCU.
PIIA 2018- 134	250, rang des Vingt-Cinq Est	Construction des bâtiments et des installations nécessaires à l'exploitation d'un centre de santé thermal	D'approuver le PIIA 2018-134, sous réserve :  <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'approuver la DM 2018-135 qui aurait pour effet d'autoriser un stationnement recouvert d'un matériau de recouvrement de sol non conforme, une aire de stationnement empiétant dans la cour avant, un nombre de cases de stationnement excédant le maximum autorisé de 1 case par 30 m<sup>2</sup> de superficie de plancher, un stationnement non entouré d'une bordure de béton, des cases de stationnement non identifiées par un lignage permanent, une aire de stationnement de plus de 5 cases dépourvue d'un système de drainage de surface, une proportion moindre de matériaux de classe 1 exigée par élévation pour chacun des bâtiments;</li> <li>• D'éclairer le stationnement conformément au règlement municipal;</li> </ul>

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

			<ul style="list-style-type: none"><li>• De respecter les dispositions du règlement concernant les cases de stationnement pour personne à mobilité réduite, les aires de stationnement pour vélo, les bornes de recharge pour véhicule électrique et les îlots de verdure;</li></ul> <p>conformément à la résolution 181025.5 du CCU.</p>
--	--	--	--

**PROPOSITION D'AMENDEMENT**

*Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU de retirer les PIIA 2018-102 et PIIA 2018-112 de la présente résolution et de voter sur celles-ci de façon distinctive.*

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver le PIIA 2018-102, déposé par monsieur Robert Minotti, pour et au nom de Rogers inc, pour l'installation d'une antenne de télécommunication au 1120, rue Marie-Victorin, sous réserve d'aménager un abri d'équipement en maçonnerie, d'effectuer un aménagement paysager, de camoufler l'abri par une haie et d'insérer des lattes dans la clôture, conformément à la résolution 181017.10 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 17 octobre 2018.

Votes pour : 3

Votes contre : 5 (Louise Dion, Vincent Fortier, Caroline Cossette, Isabelle Bérubé, Marilou Alarie)

**REJETÉE À LA MAJORITÉ**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver le PIIA 2018-112, déposé par monsieur Thierry Dufort, pour et au nom de Vidéotron ltée, pour l'installation d'une antenne de télécommunication au 2060, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, sous réserve d'installer une tour monopôle de 50 mètres avec un abri en maçonnerie, conformément à la résolution 181017.18 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 17 octobre 2018.

Votes pour : 3

Votes contre : 5 (Louise Dion, Vincent Fortier, Caroline Cossette, Isabelle Bérubé, Marilou Alarie)

**REJETÉE À LA MAJORITÉ**

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

181112-21

**CONCLUSION D'UNE ENTENTE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES AVEC SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE L'EST DE LA COURONNE SUD (SÉMECS) ET ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES APP-SP-18-33**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU de conclure une entente de gré à gré avec la Société d'économie mixte de l'Est de la Couronne Sud pour le traitement des matières organiques pour une durée de 16 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 avril 2020, plus une année d'option, du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 30 avril 2021, pour un montant total de 352 765 \$, incluant les taxes nettes;

D'autoriser le maire et la greffière, à signer l'entente et tout autre document afférent pour donner suite à la présente résolution; et

D'annuler l'appel d'offres public pour le traitement des matières organiques APP-SP-18-33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-22

**CONCLUSION D'UN PROJET D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC (SÉPAQ) POUR L'ACCESSIBILITÉ AU PARC NATIONAL DU MONT-SAINT-BRUNO POUR LES CITOYENS DE LA VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU de conclure une entente avec la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) pour l'accessibilité au parc national du Mont-Saint-Bruno pour les citoyens de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, de nommer la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire, responsable du dossier et d'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-23

**CESSION DE DROITS - ACTE DE VENTE DU LOT 5 969 971 À LA SOCIÉTÉ MALEX DEV INC. - RUE MARIE-VICTORIN (PARC D'AFFAIRES GÉRARD-FILION)**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU de consentir à la cession des droits de la société Malex Dev inc. à la société Malex immobilier inc. relativement au dossier d'acquisition du lot 5 969 971, le 27 juin 2018 sous le numéro 23 957 722 et d'ainsi renoncer au droit de premier refus prévu à la clause n° 11 de cet acte de vente intervenu avec la société Malex Dev inc. (Résolution 170515-28).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-24

**PROMESSE D'ACHAT - LOT 6 268 594 - RUE RENÉ-DESCARTES**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU :

- D'approuver la promesse d'achat déposée par la société Goodleaf Community Farms Ltd., relativement au lot n° 6 268 594, d'une superficie de 20 887,4 mètres carrés, situé sur la rue René-Descartes dans l'Écoparc industriel, de 1 124 187,20 \$ (5,00 \$/p.c.), et ce, aux conditions prévues à l'offre reçue 26 octobre 2018;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

- D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente et tout autre document afférent pour donner suite à la présente transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181112-25**

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN TRACTEUR SUR ROUES, MODÈLE 2018 OU PLUS RÉCENT, POUR L'ENTRETIEN DES PISTES CYCLABLES ET DES TROTTOIRS AVEC ÉQUIPEMENT - APP-SP-18-53**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de fourniture d'un tracteur sur roues, modèle 2018 ou plus récent, pour l'entretien des pistes cyclables et des trottoirs avec équipement au plus bas soumissionnaire conforme, soit Aubin et St-Pierre inc., selon les prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 93 300 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SP-18-53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181112-26**

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICE DE TRANSPORT EN VRAC PAR CAMION POUR L'HIVER 2018-2019**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de service de transport en vrac par camion pour l'hiver 2018-2019 à Poste de camionnage en vrac région 06 inc., selon les prix unitaires soumis, pour un montant annuel approximatif de 45 000 \$, incluant les taxes nettes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181112-27**

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CARBURANT EN VRAC**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU :

De confirmer l'adhésion de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2022;

De confier à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences et diesels) nécessaires aux activités de note organisation municipale;

D'autoriser l'UMQ à adjuger un contrat d'une durée de deux (2) ans, avec une (1) année d'option de renouvellement, le tout selon les modalités prévues au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

De s'engager à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

De respecter les termes et conditions du contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

De payer à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par la municipalité de 0.055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté, avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-28

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE LOCATION D'UN BALAI DE RUE DE TYPE ASPIRATEUR AVEC OPÉRATEUR - APP-SP-18-30**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de location d'un balai de rue de type aspirateur avec opérateur au plus bas soumissionnaire conforme, soit Balaye-Pro inc., et ce, pour une durée d'un (1) an avec quatre (4) années d'option de renouvellement, selon le taux unitaire soumis pour un montant approximatif de 33 596 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SP-18-30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-29

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE FILETS PROTECTEURS POUR LES TERRAINS DE BASEBALL ET SOCCER - APP-SI-18-29**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'adjuger le contrat d'ouverture et de fermeture de filets protecteurs pour les terrains de baseball et de soccer, pour une durée d'un (1) an, avec avec quatre (4) années d'option de renouvellement, au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Construction Lavallée inc., selon les prix forfaitaires soumis, pour un montant approximatif de 46 457 \$ (5 ans), incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SI-18-29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Le conseiller Martin Guevremont quitte les délibérations à 21 h 49 et reprend son siège à 21 h 52.*

181112-30

**ADOPTION D'UNE POLITIQUE SUR LA GESTION DES DEMANDES DE CITOYENS SUR LES PASSAGES POUR PERSONNES SANS ARRÊT ET SANS FEU DE CIRCULATION**

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Joël Boucher, et RÉSOLU d'adopter la politique sur la gestion des demandes de citoyens sur les passages pour personnes sans arrêt et sans feu de circulation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

181112-31

**AMÉNAGEMENT D'UN PASSAGE POUR PERSONNE SUR LA RUE DE MONTARVILLE, À L'INTERSECTION DE LA RUE JOLLIET**

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'aménager un passage pour personne sur la rue de Montarville, à l'intersection de la rue Jolliet, entre les entrées charretières des adresses portant les numéros 925 et 929, rue de Montarville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-32

**AMÉNAGEMENT D'UN PASSAGE POUR PERSONNE SUR LE BOULEVARD CLAIREVUE OUEST, À L'INTERSECTION DE LA RUE HILLSIDE**

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'aménager un passage pour personne sur le boulevard Clairevue Ouest, à l'intersection de la rue Hillside avec panneaux de signalisation lumineux à activation manuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-33

**INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LA RUE DES TILLEULS, À PROXIMITÉ DE L'INTERSECTION DE LA RUE DE CHAMBLY**

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'interdire le stationnement du côté impair de la rue des Tilleuls sur une longueur d'environ 15 mètres, en direction ouest à partir de l'intersection de Chambly.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-34

**INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR DIVERSES RUES SITUÉES AU SOMMET-TRINITÉ**

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'interdire le stationnement sur les rues suivantes, et ce, du 1er décembre au 1er avril:

- du côté pair de la place de la Corniche, entre la rue du Sommet-Trinité et son extrémité ;
- du côté pair du chemin des Hirondelles, entre les rues du Sommet-Trinité et des Alouettes;
- sur la rue des Alouettes, du côté impair, entre les rues du Sommet-Trinité et de la Falaise;
- sur la rue des Alouettes, dans la grande courbe, soit du côté intérieur (entre le 1595, rue des Alouettes et le 1590, rue des Mésanges).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

181112-35

**MODIFICATION À L'INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LE BOULEVARD DE BOUCHERVILLE, ENTRE LA RUE DE LA FOUGÈRE ET LE GRAND BOULEVARD EST ET IMPLANTATION DE VIGNETTES**

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'implanter un système de vignettes sur le boulevard De Boucherville, entre la rue de la Fougère et le Grand Boulevard Est, afin de permettre aux résidants de ce tronçon de se stationner dans la rue, malgré l'interdiction de stationnement en vigueur de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-36

**MODIFICATION À L'INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LA RUE WOLFE, ENTRE L'ÉCOLE COURTLAND PARK ET LA RUE MURRAY (CÔTÉ SUD-OUEST)**

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU de modifier l'interdiction de stationnement en tout temps en vigueur sur le côté sud-ouest de la rue Wolfe, entre l'école Courtlund Park et la rue Murray (côté sud-ouest), soit de 6 h à 18 h, du lundi au vendredi, du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-37

**AJOUT DE PANNEAUX DE TYPE P-100-10-D ET MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE SUR LE BOULEVARD SEIGNEURIAL OUEST (INTERSECTION ROBERVAL)**

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU :

D'installer un panneau de type P-100-10-D (voie de gauche, aller tout droit ou tourner à gauche et voie de droite, tourner à droite) sur le boulevard Seigneurial Ouest, en direction est, à l'approche sud de la rue Roberval;

De marquer la chaussée conformément au Tome 5 de la signalisation routière du ministère des Transports du Québec pour accompagner ce nouveau panneau P-100-10-D; et

D'interdire le stationnement du côté impair sur le boulevard Seigneurial Ouest sur une longueur de 36 mètres à partir de l'intersection de la rue Roberval vers l'ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-38

**INTERDICTION D'ARRÊT SUR LA MONTÉE SABOURIN, ENTRE LE BOULEVARD SEIGNEURIAL ET LE GRAND BOULEVARD**

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'interdire les arrêts sur les deux (2) côtés de la montée Sabourin, entre le boulevard Seigneurial Ouest et le Grand Boulevard Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

181112-39

**INTERDICTION D'ARRÊT EN TOUT TEMPS DU CÔTÉ IMPAIR DE LA RUE DE LA FOUGÈRE, ENTRE LE GRAND BOULEVARD ET LA RUE DE LA VIORNE**

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'interdire les arrêts en tout temps du côté impair de la rue de la Fougère, entre le Grand Boulevard et la rue de la Viorne; et

De retirer l'interdiction de stationnement actuelle à cet endroit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-40

**AMÉNAGEMENT D'UN PASSAGE POUR PERSONNE À PROXIMITÉ DE L'ADRESSE PORTANT LE NUMÉRO 296, RUE DU GÉNÉRAL-VANIER**

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'implanter un passage pour personne face au sentier piétonnier et à l'adresse portant le numéro 296, rue du Général-Vanier, et ce, à environ 85 m du panneau d'arrêt à l'intersection de la rue Cadieux, malgré l'article 2.28 du Tome 5 de la signalisation routière du ministère des Transports du Québec et la vitesse maximale permise de 30 km/h en bordure de ce parc-école.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-41

**INSTALLATION DE PANNEAUX D'ARRÊT SUR LA RUE FRONTENAC OUEST, À L'INTERSECTION DE LA RUE DUQUESNE**

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Joël Boucher, et RÉSOLU d'installer des panneaux d'arrêt dans les deux directions de la rue Frontenac Ouest, à l'intersection de la rue Duquesne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-42

**INSTALLATION DE PANNEAUX D'ARRÊT DANS DEUX BRETELLES DE L'INTERSECTION DU BOULEVARD SEIGNEURIAL OUEST ET DE LA RUE DE CHAMBLY**

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'installer un panneau d'arrêt à la fin de la bretelle sud-est de l'intersection du boulevard Seigneurial Ouest et de la rue de Chambly ainsi qu'un panneau d'arrêt à la fin de la bretelle nord-ouest de l'intersection du boulevard Seigneurial Ouest et de la rue de Chambly.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

181112-43

**INSTALLATION DE MESURES D'ATTÉNUATION DE VITESSE SUR LE BOULEVARD DE BOUCHERVILLE, ENTRE LE BOULEVARD SEIGNEURIAL OUEST ET LA ROUTE 116**

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'installer des mesures d'atténuation de la circulation à deux (2) endroits sur le boulevard De Boucherville, à savoir entre le boulevard Seigneurial Est et la rue Beaumont Est, ainsi qu'entre la rue Beaumont Est et la route 116, une (1) balise au centre du boulevard et deux (2) bollards de chaque côté de cette balise, à une distance d'environ trois (3) mètres, permettant ainsi de faire réduire la vitesse des conducteurs en réduisant l'espace libre de circulation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-44

**AUTORISATION À LA DIRECTION DU GÉNIE ET À TOUT CONSULTANT EXTERNE MANDATÉ PAR LA VILLE À PRÉSENTER LES PLANS ET DEVIS AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'autoriser la Direction du génie de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville et tout consultant externe mandaté par la Ville, à présenter les plans et devis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi que l'engagement du conseil municipal à transmettre, par l'entremise de la Direction du génie, au même ministère, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-45

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT P. 1-2 SUR LA PAIX ET LE BON ORDRE DANS LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ ET LE RÈGLEMENT 2010-4 CONCERNANT LES PARCS - CONSOMMATION ALCOOL ET CANNABIS**

Le conseiller Vincent Fortier donne avis de motion d'un projet de règlement modifiant le *Règlement P. 1-2 sur la paix et le bon ordre dans le territoire de la municipalité* et le *Règlement 2010-4 concernant les parcs* afin de modifier certaines dispositions portant sur la consommation d'alcool et de cannabis dans les lieux publics et, en fait la présentation.

181112-46

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES LIMITES DE LA VILLE**

La conseillère Isabelle Bérubé donne avis de motion du projet de *Règlement 2018-17 concernant la collecte des matières résiduelles dans les limites de la Ville* abrogeant le *Règlement 2008-23 concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la Ville*, le *Règlement 2010-5 sur la collecte des résidus verts dans les limites de la Ville* et le *Règlement 2014-16 relatif à la collecte des déchets ultimes*, et en fait la présentation.

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

**181112-47**      **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-18 ÉTABLISSANT LE PROGRAMME D'ENTRETIEN ROUTIER 2019 ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT**

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2018-18 établissant le programme d'entretien routier 2019 et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

Votes pour : 7

Vote contre : 1 (Louise Dion)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**PROLONGATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU LUNDI 12 NOVEMBRE 2018**

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU de prolonger la présente séance au-delà de 23 h, et ce, conformément aux dispositions de l'article 2.8 du *Règlement 2014-5 concernant les règles de régie interne et de procédure des séances du conseil et abrogeant le Règlement numéro 2 concernant la régie interne du conseil et le maintien de l'ordre durant ses séances* stipulant qu'une séance du conseil est ajournée à 23 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181112-48**      **ADOPTION DU RÈGLEMENT URB-PU2017-002 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME URB-PU2017 POUR AUTORISER LA HAUTEUR MAXIMALE DE BÂTIMENT (ÎLOT NATREL)**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement URB-PU2017-002 modifiant le Règlement relatif au plan d'urbanisme URB-PU2017 pour autoriser la hauteur maximale de bâtiment dans le secteur du chemin De La Rabastalière Ouest, entre les rues Roberval et Montarville, et afin d'actualiser le concept et les orientations d'aménagement dans ce secteur visé par le PPU centre-ville*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

Votes pour : 5

Votes contre : 3 (Louise Dion, Marilou Alarie, Joël Boucher)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**181112-49**      **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT URB-Z2017-008 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 - HAUTEUR ET NOMBRE D'ÉTAGES PERMIS (ÎLOT NATREL)**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adopter le *Second projet de règlement URB-Z2017-008 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017, pour les dispositions applicables à la hauteur et au nombre d'étages permis pour un bâtiment principal pour la zone MH-916, le nombre de cases de stationnement pour vélos applicable à certains types d'habitations et la distance minimale qui doit être conservée entre un logement et certaines rues lorsqu'un tel logement est implanté au rez-de-chaussée*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

Votes pour : 5

Votes contre : 3 (Louise Dion, Marilou Alarie, Joël Boucher)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

**181112-50**      **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT URB-UC2018-002 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS URB-UC2018 AFIN DE PERMETTRE LES HABITATIONS COLLECTIVES DANS LA ZONE MH-916 (ÎLOT NATREL)**

---

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adopter le *Second projet de règlement URB-UC2018-002 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels URB-UC2018 afin de permettre les habitations collectives dans la zone MH-916*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

Votes pour : 5

Votes contre : 3 (Louise Dion, Marilou Alarie, Joël Boucher)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

*La conseillère Isabelle Bérubé quitte les délibérations à 22 h 57 et reprend son siège à 23 h.*

**181112-51**      **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT URB-Z2017-009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 AFIN DE RÉVISER LA CLASSIFICATION DES USAGES - ZONES DE CULTURE, TRANSFORMATION, DISTRIBUTION ET VENTE DE CANNABIS**

---

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'adopter le *Second projet de règlement URB-Z2017-009 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin de réviser la classification des usages pour régir les zones où la culture, la transformation, la distribution et la vente de cannabis sont permises*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181112-52**      **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT URB-UC2018-001 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS URB-UC2018 AFIN DE PERMETTRE LA VENTE AU DÉTAIL DE CANNABIS DANS LES ZONES CB-250, MC-255, CB-256 ET CB-257**

---

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'adopter le *Second projet de règlement URB-UC2018-001 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels URB-UC2018 afin de permettre la vente au détail de cannabis dans les zones CB-250, MC-255, CB-256 et CB-257*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181112-53**      **ADOPTION DU RÈGLEMENT URB-Z2017-007 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 AFIN DE CRÉER LA ZONE INDUSTRIELLE IA-586 À MÊME LA ZONE IA-580**

---

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement URB-Z2017-007 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin de créer la zone industrielle IA-586 à même la zone IA-580*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

**RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT LES DÉCISIONS PRISES LORS DE LA DERNIÈRE SÉANCE D'AGGLOMÉRATION DU 18 OCTOBRE 2018, LE CAS ÉCHÉANT – AUCUN**

Aucun rapport spécifique de la dernière séance ordinaire puisque les décisions ont été prises conformément aux orientations déterminées par ce conseil.

181112-54

**SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE L'AGGLOMÉRATION DU 15 NOVEMBRE 2018**

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'exprimer l'orientation suivante relativement aux sujets énumérés à la séance ordinaire du conseil d'agglomération devant se tenir le 15 novembre 2018 :

Sujets	Orientation		
	Favorable	Défavorable	Commentaires
CA-181115-2.1 Établissement du calendrier des séances ordinaires du conseil d'agglomération pour l'année 2019 (SD-2018-2675)	X		
CA-181115-2.2 Nomination d'un membre au comité consultatif agricole (SD-2018-3094)	X		
CA-181115-2.3 Mise en oeuvre de l'étude d'opportunité de la zone agricole de l'agglomération de Longueuil (SD-2018-2108)	X		
CA-181115-2.5 Appui aux demandes d'aide financière auprès du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) afin de soutenir des projets régionaux de développement s'inscrivant dans la stratégie de l'occupation et de la vitalité des territoires (SOVT) du ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation des Territoires (SD-2018-3365)	X		

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

CA-181115-4.1 Autorisation de rembourser à la Ville de Brossard les dépenses encourues pour des travaux de réfection de pompes effectués au réservoir Rome et au poste de pompage Marie-Victorin, à Brossard (SD-2018-3183)	X		
CA-181115-4.2 Autorisation de virements budgétaires apparaissant sur la liste du 9 octobre 2018 préparée par la Direction des finances (SD-2018-3387)	X		
CA-181115-4.3 Autorisation d'un emprunt au fonds de roulement de l'agglomération afin de prévoir les crédits requis pour l'aménagement du Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) à l'Hôtel de ville de Longueuil, situé au 4250 chemin de la Savane. (SD-2018-3360)	X		
CA-181115-5.1 Entérinement de l'entente intervenue le 6 septembre 2018 entre la Ville et la Fraternité des policiers et policières de la ville de Longueuil inc. concernant les services supplétifs du service de Police (SD-2018-3097)	X		
CA-181115-6.1 Octroi d'un contrat pour la fourniture de services d'entretien, de support et pour l'évolution du système de la cour municipale pour l'année 2019 (SD-2018-3213)	X		
CA-181115-6.2 Octroi d'un contrat pour la fourniture de services de support et d'entretien du système AccèsCité Évaluation pour l'année 2019 (SD-2018-3272)	X		



PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

CA-181115-6.3 Octroi d'un contrat pour la fourniture de services de soutien technique et d'entretien pour le maintien opérationnel du système de répartition assistée par ordinateur pour l'année 2019 (SD-2018-3289)	X		
CA-181115-6.5 Adjudication du contrat APP-18-262 pour la location d'espaces d'entreposage pour des bicyclettes récupérées et des biens saisis, la location de machinerie et de main-d'oeuvre pour la destruction de biens saisis par le Service de police de l'agglomération de Longueuil (SD-2018-2920)	X		
CA-181115-6.7 Adjudication du contrat APP-18-279 (2018-GDE-503) pour la fourniture et la livraison de silicate de sodium N à l'usine de production d'eau potable Le Royer (Option B) (SD-2018-3133)	X		
CA-181115-6.8 Adjudication du contrat 2018-BAT-803 (APP-18-242) pour l'installation d'un système de préemption à cinq intersections (SD-2018-2985)	X		
CA-181115-6.9 Adjudication du contrat ÉQ-17-15 (APP-18-251) pour l'acquisition de six (6) semi-remorques à benne basculante, utilisées par la Direction de la gestion des eaux (SD-2018-3337)	X		
CA-181115-8.1 Approbation d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Longueuil et l'Orchestre symphonique de Longueuil (SD-2018-3037)	X		

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

CA-181115-8.2 Autorisation de déposer le projet d'entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative de la Montérégie (SD-2018-3367)	X		
CA-181115-8.3 Approbation de l'entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative de la Montérégie (SD-2018-3367)	X		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Projet de l'Îlot Natrel et espaces de stationnement pour un projet d'une telle envergure – Secteur déjà saturé et problèmes de circulation existants;
- Point 6.6.6 de l'ordre du jour de la séance sur le mandat donné au directeur général pour négocier une entente avec la Commission scolaire des Patriotes pour l'implantation d'un terrain de soccer intérieur et non pour le complexe sportif / Emplacement du complexe sportif / Projet Cogir et stationnement pour les visiteurs;
- Passages pour personnes approuvés par le conseil et aménagements futurs en tenant compte de la protection des cyclistes / Adoption du plan d'urbanisme et débats politiques en travaillant pour les promoteurs et non pour les citoyens – Consultation des citoyens pour l'acceptabilité sociale des projets d'envergure comme celui de l'Îlot Natrel qui devrait être structurant et mixte – Manque de cohérence avec la Vision 2035;
- Critique sur l'adoption de projets d'envergure comme une modification au règlement de zonage pour approuver un nombre d'étages permis au centre-ville en fin de séance de conseil dénote un manque de considération envers les citoyens qui s'y intéressent – Légitimité du projet et des décisions du conseil devant se régler par la voie de consultations publiques et de référendum lorsqu'il s'agit de projets d'envergure ayant une longue durée de vie et des conséquences futures sur l'aménagement du territoire pour les années à suivre.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le maire déclare la levée de la séance à 00 h 20.

Le maire,

La greffière,

---

Martin Murray

---

Lucie Tousignant